

Bénéville, le 15 juin 2020

## AVIS

### RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS. La Maire est présidente de droit.

4 membres ont été élus en son sein par le Conseil municipal  
4 membres sont désignés par la Maire.

En cas d'absence de représentants d'associations qui œuvrent dans le domaine :

- de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- familiale,
- de retraités et de personnes âgées du Département,
- de personnes handicapées du Département

Mme la Maire nommera en lieu et place, une personne « qualifiée » c'est-à-dire qui participe à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Ces personnes sont invitées à déposer leur candidature par écrit avant le 02 juillet 2020

Clémentine LE MARREC  
Maire

